



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1238

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2016 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Service compris pour l'année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

**Absents excusés** : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

**Absents non excusés** : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1238**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2016 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Service compris pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote une démarche spécifique d'Agenda 21 territorial sur le périmètre de la Vallée de la Chimie. Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les "modes de faire" vers le développement durable, avec une démarche participative et à créer des effets d'entraînement positifs. L'objectif est également de développer les conditions d'une cohabitation entre la ville, l'industrie et la composante naturelle du territoire. La force de cette démarche repose sur l'implication des Communes mais aussi des acteurs économiques locaux : industriels comme petites et moyennes entreprises (PME) dans la définition et la mise en œuvre des actions.

L'Agenda 21 Vallée de la Chimie participe au projet directeur de la Vallée de la Chimie et incarne son volet développement durable. Il permet de promouvoir, de soutenir ou de coordonner des actions concrètes sur les principes du développement durable et, notamment, sur l'écologie industrielle, les changements de comportements ou le patrimoine (naturel comme industriel).

Le comité de pilotage Vallée de la Chimie, regroupant les Communes de la Vallée de la Chimie et présidé par la Métropole de Lyon, a validé le 8 février 2016 des axes de travail thématiques pour l'année. Dans le cadre de la démarche, des associations partenaires participent à la mise en œuvre des objectifs partagés de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie en proposant et en portant des actions.

Pour l'année 2016, la Métropole de Lyon apportera son soutien financier à 2 associations :

- l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) sur une série de 3 actions.

L'ADDVC a été créée pour renforcer les synergies entre les acteurs du territoire. Elle regroupe des entreprises, des centres de recherche et des Communes. Son objectif est d'aborder des problématiques qui ne sont pas strictement situées au cœur de l'activité des établissements membres mais qui concernent directement les salariés et de rassembler tous les acteurs de la Vallée de la Chimie autour de projets développement durable, en proposant des mutualisations :

- création de l'édition 2016 de l'Observatoire développement durable Vallée de la Chimie : création, promotion et diffusion d'une "publication développement durable" présentant les actions réalisées dans ce domaine par tout ou partie de ses adhérents et visant à démontrer le dynamisme des acteurs de la Vallée de la Chimie dans le domaine du développement durable et à constater les progrès concrets, visibles sur le terrain. Un temps fort de présentation de l'Observatoire sera organisé et conjugué avec l'événementiel organisé dans le cadre de la charte de partenariats de la Vallée de la Chimie ;

- lancement d'une action collective sur la qualité de l'air : un dispositif partenarial intégrant les industriels locaux, des chercheurs, des laboratoires de recherche et Air Rhône-Alpes sera mis en place pour rassembler et mieux comprendre les données existantes mais également pour synthétiser les travaux conduits par les acteurs de la Vallée de la Chimie et dessiner des pistes d'amélioration.

- lancement d'une action collective pour encourager les changements de comportements individuels vers des pratiques durables. Plusieurs axes de travail sont déjà identifiés. L'ADDVC va poursuivre ses opérations sur l'amélioration des conditions de déplacements. Une nouvelle édition du challenge d'éco-conduite GECO sera organisée en partenariat avec l'Institut français du pétrole - Energies nouvelles (IFPEN) sous un format renouvelé avec l'ambition de le développer dans un cadre impliquant plusieurs métropoles à travers le monde. L'ADDVC fera également la promotion des concours "familles à énergie positive" ou "familles à alimentation positive" afin de constituer des équipes issues de la Vallée de la Chimie.

Ce soutien se traduit par une convention attributive de subvention pour l'année 2016 entre la Métropole de Lyon et l'ADDVC d'un montant de 13 700 € pour un programme d'actions global de 25 500 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs (animations, conceptions graphiques, hébergement web, reprographie, etc.)	9 500	Métropole de Lyon	13 700
charges de personnel	16 000	autofinancement et contribution des adhérents	11 800
<b>Total</b>	<b>25 500</b>	<b>Total</b>	<b>25 500</b>

- l'association "Service compris" sur un projet participatif, culturel et artistique qui consiste à utiliser l'écriture cinématographique, dans le cadre d'ateliers avec des habitants (adultes, adolescents) afin de produire, à partir d'archives, de témoignages, des récits familiaux, une histoire révélée de leur territoire, vécu ou imaginé, permettant de donner à voir l'évolution de la Vallée de la Chimie et de rendre compte du lien tissé entre cet espace de vie, de travail et ses résidents, ses salariés. Le résultat de ce travail sera valorisé par la création d'un web-documentaire en ligne qui permettra son accès au plus grand nombre. Cette plateforme internet permettra de regrouper les autres documents déjà réalisés par le collectif Service compris consacrés à la Vallée de la Chimie. Ce collectif réunit des professionnels de l'image, du son, de la scénographie, du graphisme et de l'archive au service d'un projet de médiation culturelle par la réalisation de documentaires multi-supports.

Le soutien de la Métropole de Lyon se traduit par une convention attributive de subvention pour l'année 2016 d'un montant de 8 800 € pour un programme d'actions global de 45 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 100	Métropole de Lyon	8 800
services extérieurs (location matériel, documentation, reprographie, etc.)	15 232	Etat	8 000
charges de personnel	28 868	Région Auvergne Rhône-Alpes	10 000
		Commune de Feyzin	3 000
		mécénat (CDC, entreprises)	14 200
		contributions volontaires en nature	1 000
<b>Total</b>	<b>45 000</b>	<b>Total</b>	<b>45 000</b>

Pour mémoire, le montant global consacré au soutien de projets associatifs dans le cadre de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie s'élevait en 2015 à 25 000 €. Le montant global consacré au soutien de projets associatifs s'élève cette année à 22 500 €, qui respecte la diminution de - 6 % par rapport au budget 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 22 500 €, au profit de :

- l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) pour un montant de 13 700 €,
- l'association "Service compris" pour un montant de 8 800 €,

afin de soutenir les projets associatifs dans le cadre de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie au titre de l'année 2016 piloté par la Métropole de Lyon,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'ADDVC et l'association "Service compris" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 70 - opération n° 0P26O2868, pour un montant de 22 500 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**